



Comité économique et social européen

SEMINAIRE

"La société civile organisée des pays candidats à l'adhésion et l'avenir de l'Europe"

Bruxelles – 30 et 31 janvier 2003

Table ronde 2

"La gouvernance économique et sociale dans une Europe élargie"

**Intervention de Mme Daniela ZEMANOVICOVÁ, Présidente honoraire,
Centre pour le Développement économique (CED)
- Transparency International Slovaquie¹**

"Quel modèle de société ? Quelle gouvernance pour la nouvelle Europe ? *De la démocratie représentative à la démocratie participative ?"*

Permettez-moi de formuler certaines considérations sur la gouvernance européenne du point de vue des organisations non gouvernementales (ONG), notamment dans les pays candidats. Je voudrais, dans ce contexte, partager avec vous les expériences d'une ONG slovaque que je représente, Transparency International.

Le principe de gouvernance implique une participation large des citoyens, leur intérêt à influencer les affaires publiques, une possibilité de proposer des alternatives et la confiance. Il suppose une délégation du pouvoir induisant un contrôle public. Une bonne gouvernance demande aussi l'instauration d'un équilibre entre le pouvoir et le contrôle public.

Ceci suppose, au moment d'aborder le sujet de la gouvernance, de se poser un certain nombre de questions-clés, et entre autres, les suivantes :

- Comment le pouvoir est-il structuré ?
- Comment l'équilibre des intérêts est-il assuré ?

¹ Transparency Internationale Slovaquie, Bajkalská 25, 827 18 Bratislava
tel.+4212/53411020, fax. +4212/58233304
danielaz@transparency.sk

- Qui contrôle l'exercice du pouvoir, en d'autres termes, qui joue le rôle de "watchdog" ?
- Qui assure la défense de l'intérêt public ?
- Qui stimule l'intérêt des citoyens pour les affaires publiques?

Après avoir donné cette définition de la gouvernance et des questions qu'elle induit, penchons-nous sur les moyens de la mettre en oeuvre au niveau européen, en examinant la situation présente et future de la gouvernance européenne.

1. La situation actuelle

Selon divers documents, **le processus de décision au niveau européen** est perçu comme peu transparent, incompréhensible et éloigné des intérêts du citoyen. Beaucoup de citoyens ne s'intéressent pas aux affaires européennes et l'on assiste à un affaiblissement de la démocratie représentative du fait de la très faible participation aux élections.

Dans les pays candidats subsiste un paternalisme résiduel ce qui a pour conséquence que les citoyens sont peu habitués à exercer leur influence auprès des pouvoirs publics. Cependant on peut observer la création d'ONG très actives qui deviennent progressivement de véritables acteurs capables d'influencer les affaires publiques, de déclencher des débats et de demander aux autorités de rendre des comptes.

Le pouvoir public, le pouvoir de décision **se globalise, s'europeanise** en se déplaçant vers Bruxelles, mais la société civile reste organisée plutôt au niveau national, ce qui est vrai aussi pour les médias dans les pays candidats.

Un déséquilibre apparaît donc, la tendance à la globalisation du pouvoir public n'étant pas accompagnée simultanément par une globalisation des activités **indépendantes** des ONG.

La société civile slovaque est très structurée et très diverse : elle comprend les organisations professionnelles, des organisations qui sont très proches du gouvernement ou des partis politiques, mais aussi les ONGs, les "think-tanks", etc. En fonction de leur degré d'indépendance, ces organisations peuvent proposer des alternatives autonomes, contrôler les activités du pouvoir, exprimer des avis critiques sur ces activités (rôle de "watchdog").

Il convient ici de faire la différence entre les ONG liées au gouvernement et aux partis politiques ou encore celles qui sont financées par les ressources publiques et qui, de fait, ne peuvent pas exercer le rôle indépendant que je viens de décrire, même si elles sont en mesure de remplir d'autres tâches.

Des possibilités en matière de dialogue social ou de dialogue avec les institutions européennes existent, dans une certaine mesure, pour les organisations professionnelles. On peut dire ainsi qu'il y a des groupes d'intérêt privilégiés en matière de dialogue du fait que leur consultation est prévue par la loi (les syndicats, les employeurs).

Pour une gouvernance européenne du futur, les intérêts les plus larges doivent pouvoir être pris en compte, les alternatives et les critiques indépendantes du pouvoir et des partis politiques mieux connues. Un dialogue formel ou des duplicités, la critique ex-post et le scepticisme seront ainsi évités. Ma proposition est ainsi que la porte soit plus largement ouverte aux ONG et aux "think-tanks" dans les pays candidats.

2. Le futur de la gouvernance européenne

En ce qui concerne la gouvernance européenne future et selon moi, des changements sont nécessaires, non seulement au sein des structures officielles (les institutions européennes), mais également dans la société civile.

2.1. Au sein des structures officielles (des institutions européennes), des possibilités accrues de participation doivent être données à la société civile, notamment aux ONG :

- La gouvernance européenne doit assurer la représentation efficace des intérêts des citoyens, une obligation accrue du devoir de rendre compte, la transparence, y compris la culture de la transparence, la crédibilité et la confiance;
- Les processus de formation des politiques et de prise de décisions doivent être simplifiés dans le sens d'une proximité accrue au citoyen (dans le cadre d'une réforme institutionnelle);
- Des mécanismes et des outils doivent être définis pour assurer à la société civile, y compris aux ONG, des possibilités de participation au processus de formation de l'opinion publique et de prise de décision, tels que l'accès à l'information, l'accès au processus législatif, les auditions, etc.

Il est nécessaire de permettre aux opinions indépendantes de s'exprimer (par exemple en donnant la possibilité aux ONG de faire valoir leurs points de vues sur les politiques européennes, sur les propositions de réglementation, et en général sur les décisions importantes, en créant des postes d'experts ou d'observateurs auprès des comités consultatifs, des groupes de travail, etc., en facilitant un "monitoring" indépendant des activités de financement, notamment de l'utilisation des fonds alloués dans le cadre des programmes européens tels que PHARE, SAPARD ou les Fonds structurels.

Des plates-formes de dialogue entre ONG des pays candidats et de l'UE devraient être également créées et des possibilités de débat ouvertes avec les institutions européennes sur toutes questions pertinentes.

Enfin il conviendrait d'apporter un soutien à la "mondialisation" des ONG les plus dynamiques dans le cadre de la défense de leurs intérêts communs.

Favoriser la participation des ONG peut également permettre l'ouverture de débats sur des sujets qui n'ont pas été, jusqu'ici suffisamment traités.

En Slovaquie, suffisamment d'exemples allant dans ce sens peuvent être mentionnés : des experts en provenance des ONG travaillent auprès des ministères (ils ont notamment contribué à l'audit du gouvernement central, à la réforme du système des pensions), proposent de nouvelles législations (telle la loi sur l'accès libre à l'information), participent aux groupes de travail du gouvernement et du parlement pour la préparation des lois (par exemple, sur les conflits d'intérêt, la passation des marchés publics ou encore le financement des partis politiques).

À l'initiative des ONG, un système ouvert de formation des lois et des stratégies a été établi. Chacun peut faire des remarques, des observations sur les propositions de lois ou sur les documents traités par le gouvernement. Une proposition collective des ONG est possible si elle a le soutien d'au moins 300 personnes. En Slovaquie, des observateurs indépendants peuvent légalement suivre les passations des marchés publics sans droit de vote. De plus, les ONG sont invitées à faire le "monitoring" de la privatisation, etc.

2.2. **Au sein de la société civile, dont les ONG,** la gouvernance européenne exige de la part des organisations une capacité à participer au dialogue européen. Une telle capacité de participation suppose maturité, compétences, crédibilité et transparence.

La valeur des organisations de la société civile réside dans leur souplesse, leur dynamisme, leur diversité et leur organisation non hiérarchique. Dans ce contexte, la question de **la représentation** quantitative et qualitative est relativement compliquée, notamment sur le plan qualitatif. Pour garantir l'efficacité institutionnelle et celle de la prise de décision, une sélection pourrait s'avérer nécessaire. Mais la question difficile qui se pose alors est de savoir **comment opérer cette sélection.** Une sélection inadéquate peut aboutir à l'instauration d'un dialogue formel ou à une critique ex-post des décisions.

2.3. Afin de favoriser l'établissement d'un dialogue avec la société civile, il faut également **expliquer la nécessité de participation.**

Je voudrais ici souligner la question de la formation, surtout dans le contexte des pays candidats. Il faut aider les citoyens à comprendre le système du pouvoir au niveau européen, les moyens et les outils dont dispose l'UE, la nécessité de leur participation, etc. Ce n'est pas seulement une tâche du gouvernement.

En Slovaquie, Transparency International, en tant qu'ONG, a pris l'initiative et a soulevé des questions relatives à la transparence dans le secteur public, à la lutte contre la corruption, au contrôle public dans les écoles secondaires et dans les universités. Les ONG slovaques organisent des débats à la télévision concernant, par exemple, les droits des citoyens, la décentralisation et la corruption.

En conclusion, je voudrais féliciter le Comité économique et social européen pour l'organisation de ce séminaire. Les discussions peuvent contribuer à donner la possibilité aux ONG de participer au dialogue civil et à trouver des mécanismes permettant de stimuler l'intérêt et la participation des citoyens.
